



# Déclaration liminaire

## Comité technique administration centrale

19 juin 2019

Madame la Présidente,

L'Alliance du Trèfle se félicite de la tenue aujourd'hui de ce comité technique, quelques jours après le 15 juin, date limite fixée par le Premier ministre pour la transmission des propositions de délocalisations de services, agences, opérateurs ou directions support et de mesures de déconcentration. Notre réunion de ce jour devrait nous permettre d'y voir plus clair dans les projets de réorganisation et de modernisation qui impacteront le collectif de travail en administration centrale.

Quelles que soient les propositions qui seront dévoilées, l'Alliance du Trèfle souhaite partager son inquiétude sur les modalités de mise en œuvre et la prise en compte des impacts sur les personnels. A ce titre, elle rappelle que l'administration centrale a connu ces dernières années, de nombreuses réorganisations dont les conséquences sur les personnes, mais également sur l'accomplissement des missions, n'ont jusqu'ici pas été évaluées. Très récemment, l'annonce de la suppression du bureau des actions territoriales et des services aux collectivités territoriales, au sein de la DGPE, a bouleversé les agents qui en faisaient partie. Même si cette décision est *a priori* parfaitement raisonnée, rationnelle, visant à optimiser les moyens par rapport à des missions qui évoluent en permanence, la lecture par les agents et leurs collègues peut être tout autre. Pour ceux qui ont le plus de recul, cela semble être une anticipation d'un reflux des mesures du 2nd pilier dans la PAC 2020, et une modification des priorités du ministère. Pour les agents concernés, il s'agit d'un déni de la qualité de leur travail et de leur engagement à accomplir les missions qui leur ont été confiées. La perte de confiance en soi et dans l'institution, qui en résulte, est fort coûteuse.

Si les structures et les organisations sont des moyens au service de politiques publiques, et donc de missions d'intérêt général, l'Alliance du Trèfle rappelle que le capital humain au sein du ministère est précieux et que les personnes doivent toujours être traitées avec respect et bienveillance de façon à ce qu'elles puissent apporter toutes leurs compétences à la réalisation des objectifs poursuivis. Aussi, nous demandons que chacun des personnels touchés par une mesure de réorganisation puisse bénéficier d'un accompagnement personnalisé au changement, l'impliquant dans les choix qui le concernent. Il faut à tout prix éviter les injonctions de participer aux campagnes de mobilité, ou les transferts avec armes et bagages dans une autre unité pour fusion. L'administration centrale pourrait innover en faisant appel à des professionnels de l'accompagnement du changement, ce qui pourrait faciliter les transitions professionnelles et permettre aux personnes concernées de préserver leur confiance en eux-mêmes et dans le système, mettre ainsi un peu d'huile dans des rouages qui sont tout près de se gripper.



Enfin, moderniser les organisations c'est aussi adapter de façon régulière les modalités de fonctionnement. C'est pourquoi nous demandons d'une part des moyens adaptés aux nouvelles modalités de travail (équipes multi-sites) et d'autre part, une adaptation du RIALTO aux organisations réelles du temps de travail liées au développement du télétravail, à l'éloignement croissant des personnels de leur lieu de travail et à la saturation du réseau de transport parisien ou toulousain.

Je vous remercie de votre écoute.